



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Paris, le 11 MAI 2011

DIRECTION
7 SQUARE MAX HYMANS
75741 PARIS CEDEX 15

Le Délégué général pour l'emploi et la
formation professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les Présidents
Mesdames et Messieurs les vice-présidents
des organismes paritaires collecteurs agréés

Messieurs les Président et vice-président
du Fonds paritaire de sécurisation des
parcours professionnels

Objet : Questions-réponses sur la mise en œuvre de la réforme des OPCA

PJ : un exemplaire du « Questions-réponses. »

N° 57

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

Dans le prolongement de la promulgation de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 et de la publication du décret n° 2010-1116 du 22 septembre 2010, vous avez été nombreux à poser des questions quant à la mise en œuvre de la réforme s'appliquant aux organismes paritaires collecteurs agréés que vous présidez.

Le présent document intitulé «questions-réponses sur la mise en œuvre de la réforme des OPCA » recense, comme annoncé, l'ensemble des questions posées à ce jour. Il a donc vocation à faciliter la mise en œuvre de la réforme et à en préciser certains aspects.

Naturellement, ce document sera mis à jour à intervalle régulier. Dès lors, si toutefois une question n'était pas traitée qui vous semble mériter une clarification, je vous invite à la communiquer à la Sous-directrice des politiques de formation et du contrôle.

Vous souhaitant une bonne réception de ce document et espérant qu'il répondra aux mieux à vos attentes, je vous prie d'agréer Mesdames et Messieurs les Présidents et Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, l'expression de mes meilleures salutations.

Bertrand MARTINOT

Délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle